

Questionnaire pour les États membres et observateurs par la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme Mary Lawlor, août 2020

La Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, M. Mary Lawlor invite aux États membres et observateurs à répondre au questionnaire ci-dessous. Les contributions reçues contribueront au rapport thématique de la Rapporteuse spéciale sur la problématique des assassinats des défenseurs et défenseuses des droits humains, qui sera présenté au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en mars 2021.

Le questionnaire et la note conceptuelle lié sont disponibles sur le site web du HCDH en anglais (langue originale) ainsi qu'en français, espagnol, russe et arabe (traductions non officielles) :
<https://www.ohchr.org/EN/Issues/SRHRDefenders/Pages/SRHRDefendersIndex.aspx>.

Toutes les contributions reçues en format Word seront publiées sur le site web susmentionné, sauf si l'auteur de la contribution a clairement indiqué qu'il ou elle ne souhaitait pas que sa contribution soit rendue publique lorsqu'il ou elle a soumis sa réponse.

Il y a une limite de 2500 mots par questionnaire. Veuillez envoyer le questionnaire rempli à defenders@ohchr.org au plus tard le **5 octobre 2020**

Coordonnées

Veuillez fournir vos coordonnées au cas où nous avons besoin de vous contacter dans le cadre de cette enquête. Veuillez noter que cette démarche est facultative.

Type de partie prenante (veuillez en choisir une)	<input type="checkbox"/> État membre <input type="checkbox"/> État observateur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Nom de l'organisation (le cas échéant)	
Nom du répondant	
E-mail	

Téléphone	
Adresse	
Pouvons-nous attribuer publiquement les réponses à ce questionnaire à votre gouvernement ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Commentaires (le cas échéant) :

Questions

Les défenseurs et défenseuses des droits humains sont eux qui, individuellement ou en association avec d'autres, travaillent pacifiquement pour promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales universellement reconnus, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme.

- 1) Votre gouvernement accepte-t-il le droit légitime de défendre les droits humains et si un défenseur ou une défenseuse est tué/e dans le cadre de son travail, le condamnez-vous publiquement ?
- 2) Y a-t-il eu des cas de défenseurs ou défenseuses des droits humains tué/e/s dans votre pays entre le 1 janvier 2019 et le 30 juin 2020 ?
- 3) Combien de condamnations d'auteurs d'assassinats de défenseurs et défenseuses des droits humains y a-t-il eu dans votre pays entre le 1 janvier 2019 et le 30 juin 2020?
- 4) Votre gouvernement dispose-t-il d'une procédure pour répondre aux menaces de mort adressées aux défenseurs et défenseuses des droits humains ?
- 5) Votre gouvernement a-t-il ou serait-il disposé à mettre en place des garanties juridiques et d'autres mesures de protection pour permettre aux défenseurs et défenseuses des droits humains de faire leur travail sans être persécuté/e/s ?
- 6) Pourriez-vous partager des bonnes pratiques (fondées sur des preuves) qui se sont avérées efficaces pour répondre aux menaces de mort ainsi que pour éviter qu'elles ne dégénèrent en assassinat/s de défenseurs et défenseuses des droits humains?